

même jour, par la ville, des voitures chargées de quantité de brouettes et ustensiles, de même que des transports de planches ouvrées; tous ces objets sont transportés sur Diekirch.

— Malgré la probabilité d'un changement prochain dans la législation relative à l'entrée des vins de France, changement que l'on avait à tort présenté comme devant influer sur le prix des vins de Moselle; les propriétaires de vignobles sont assurés que le gouvernement conservera une prime d'encouragement assez notable aux produits indigènes; ce qui prouve leur confiance, c'est que sur bien des points, des capitaux sont employés à la construction de nouveaux vignobles, principalement dans la direction de Wormeldange, canton le plus renommé pour la bonté des vins, dans le pays de Luxembourg.

— Le 15 de ce mois, au soir, M. Steis, chirurgien à Grosbous, en retournant chez lui, fut attaqué par des malfaiteurs, dont l'un lui a asséné sur la tête un coup qui l'a étendu par terre, sans connaissance; après lui avoir pris tout l'argent qu'il avait sur lui, consistant en deux pièces de cinq francs et une couronne de France, ces brigands ont pris la fuite.

On a remarqué avec surprise qu'aucun journal de la Belgique ne s'est occupé de la *Société du Luxembourg*. A l'exception de l'article qui nous a été communiqué et que nous avons inséré dans notre feuille du 20 février, aucune réflexion, aucune observation n'a signalé l'existence de cette importante entreprise. Quant à cet article, il n'est à considérer que comme une espèce de *prolegomènes* (1). Ce serait, en effet, non pas la matière d'un ni de dix articles de journaux d'examiner à fond toutes les questions qui se rattachent à cette conception hardie autant que neuve; mais ce devrait être l'objet d'un traité *ex professo*. Nous connaissons bien des royaumes où les choses ne se passeraient pas ainsi, et c'est vraiment déplorable que l'esprit public ne se déploie pas, chez nous, avec plus d'énergie. N'est-ce donc rien qu'une société qui se constitue et opère avec un capital de dix millions de florins? Est-ce que les millions d'aujourd'hui ne vaudraient ou ne représenteraient, par hasard, que les milliers d'autrefois?

Si l'on veut se livrer à quelques rapprochements assez curieux, on remarquera que la compagnie hollandaise des Indes orientales, constituée pour le commerce et la conquête d'un immense pays, n'a commencé, en 1602, qu'avec un fond primitif de f. 6,459,840. Combien d'autres associations, qui ont exercé, dans les deux derniers siècles, une prodigieuse influence sur de grands états, n'ont été dotées d'un capital plus faible que celui de la Société du Luxembourg. Sans avoir besoin d'aller chercher les exemples bien loin, remarquons que la *Nederlandsche Bank*, établie à Amsterdam en 1814, n'a qu'un capital égal à celui de notre société.

Parmi les dispositions qui régissent cette association, il en est une qui mérite la plus grande publicité; car, tant qu'elle ne sera pas connue de l'Europe savante, elle ne produira aucun résultat. Il est très-étonnant même qu'elle n'en ait pas eu une toute spéciale, puisqu'elle est du genre des questions qui rentrent dans la catégorie des annonces et publications faites par les Sociétés scientifiques. C'est l'article 22 des statuts, ainsi conçu :

« Les vingt actions restantes, ou les deux cents coupons qui les représentent, seront à la disposition de l'administration, pour être par elle, mais sous l'approbation du roi, inscrits à titre d'hommage au nom des savans, écrivains, ingénieurs nationaux ou étrangers qui, par leurs travaux ou leurs écrits, contribuent le plus à propager l'esprit d'association, et son application aux travaux d'utilité générale, ou qui ont découvert et publié des procédés nouveaux ou des perfectionnements dans les constructions de routes et canaux, ou dans les travaux minéralogiques et métallurgiques. »

Quand on voit tant de questions insignifiantes proposées par les plus minces académies de province, remplir les colonnes des journaux, il y a réellement de quoi s'étonner qu'on ne rende pas le public attentif à un appel fait aux lumières et aux sciences, avec une dotation de cent mille florins affectés spécialement à des récompenses pécuniaires. Encore n'est-ce pas là le mérite unique de la rémunération : il consiste bien plus encore dans l'approbation d'un prince éclairé dont l'honorable suffrage doit précéder l'hommage de la société.

(1) Longue et ample préface qu'on met à la tête d'un livre, et qui contient les notions les plus nécessaires à l'intelligence des matières qui y sont traitées. (Dict. de l'Académie.)

Espérons que cet appel sera entendu de tous ceux qui peuvent y répondre d'une manière digne des nobles palmes qui leur sont offertes. C'est autant dans l'intérêt général que dans celui de la société, que nous formons ce vœu. Puisse-t-il être exaucé par le secours des lumières d'un enfant du pays ! Qu'il serait satisfaisant que cette liste d'hommages pût recevoir, en tête, le nom d'un homme sorti du sein d'une population où la société a placé ses plus importants travaux !

Quant à nous personnellement, nous sommes réduits à souhaiter la réussite entière et des plus complètes, d'une conception que nous avons rangée, dès son apparition, en 1825, au nombre des plus grands bienfaits qui pussent arriver à une province pauvre de capitaux, mais riche de dévouement à l'ordre, et d'attachement à ses bienfaiteurs. Notre coopération, si jamais elle pouvait être requise, se bornera probablement à ne laisser passer aucune occasion de faire connaître au public et aux intéressés, tout le bien que la société peut opérer sans nuire à ses intérêts. Elle se manifestera par notre empressement à accueillir toutes les discussions inspirées par l'importance de l'objet considéré relativement au bien-être du pays, en général, et de nos contrées spécialement. Nous pourrions nous abstenir d'ajouter qu'aucune polémique inconvenante ou évidemment empreinte de l'esprit de partialité ne trouvera place, en aucun tems, dans notre feuille.

Finalement, nous croyons devoir engager toutes les personnes auxquelles leur position ou leurs lumières offrent les moyens de contribuer à ce que cette circonstance mémorable ne se passe pas, pour nous, sans laisser des traces bienfaisantes et durables; nous les engageons, disons-nous, à donner de la publicité aux faits qui peuvent intéresser le public, et même aux conceptions qui se dirigent particulièrement vers les choses utiles que la Société du Luxembourg pourrait entreprendre avec des ressources si considérables, eu égard surtout au terrain sur lequel elle opère.

#### PROCLAMATION DU GOUVERNEUR DE LA GRÈCE.

« Si Dieu est pour nous, personne n'est contre nous.

» Enfin, je me trouve au milieu de vous, j'en rends grâce au Très-Haut.

» La vive satisfaction avec laquelle vous m'avez reçu, la confiance dont vous daignez m'entourer, touchent profondément mon cœur. Le moment n'est pas encore arrivé où je pourrai vous montrer tout mon dévouement et ma reconnaissance toute entière, mais j'espère vous en convaincre aussitôt que vos représentants, constitués légalement en assemblée nationale, connaîtront les communications que je dois leur faire.

» Alors, vous verrez que l'unique but de mes voyages et de mes efforts, depuis le mois de mai dernier, n'était que de faire sortir notre chère patrie de cette position funeste et isolée où elle se trouve encore aujourd'hui, de la faire jouir sans retard des bienfaits que lui promet le premier paragraphe de l'article additionnel du traité de Londres du 6 juillet dernier, et de lui procurer des ressources pécuniaires de la part de toutes les puissances qui ont signé ce traité.

» Les honneurs rendus le 24 de ce mois ont pour objet votre pavillon et l'installation de votre nouveau gouvernement. Ils doivent nous faire voir que le but n'est pas encore atteint; mais il le sera lorsque le gouvernement intérieur, fort par les lois, pourra vous délivrer de l'affreuse anarchie, et vous conduire par degré à votre reconnaissance nationale et politique.

» C'est alors que vous pourrez donner aux souverains alliés les gages indispensables que vous devez, afin qu'ils ne doutent plus de la marche que vous prendrez pour parvenir au but salutaire qui a fait naître le traité du 6 juillet, et amené la journée mémorable du 20 octobre.

» Avant ce moment, vous n'avez aucun droit d'espérer les secours que j'ai invoqués pour vous, ni rien qui puisse servir à l'établissement du bon ordre dans l'intérieur, ou à la conservation de votre réputation au-dehors.

» Je suis vivement affligé que l'assemblée nationale de Trézène n'ait pas fourni au sénat des forces suffisantes pour faire triompher son indépendance.

» Il est impossible de convoquer une assemblée nationale avant le mois d'avril; mais, pendant cet intervalle, la crise actuelle en continuant, pourrait détruire toutes nos espérances, et vous priver des fruits des sacrifices immenses que vous avez faits dans votre lutte sacrée, lutte que vous avez soutenue avec autant de bravoure que de persévérance.